



Ville de
Kingersheim

Le Maire

510/2022

Arrêté temporaire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 2 novembre 2022

- Vu Les articles L 2213-1, L2213-2 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu L'instruction interministérielle relative à la signalisation routière -huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Vu La déclaration de travaux déposée par l'entreprise SOGEA EST en date du 21 octobre 2022,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de pose de vannes de sectionnement et un renouvellement d'une conduite de maillage AEP, réalisés par l'entreprise SOGEA EST sise 14 rue des Artisans à Richwiller, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation Faubourg de Mulhouse.

ARRETE

Article 1 – Du 7 au 25 novembre 2022, la circulation est réduite à hauteur du 51 faubourg de Mulhouse pendant la durée des travaux.

Article 2 – Une voie de circulation sera maintenue dans chaque sens de circulation à l'aide de séparateurs K 16.

Article 3 – Pendant les travaux, le stationnement sera interdit faubourg de Mulhouse, côté impair dans la section comprise entre la rue de Pfastatt jusqu'au numéro 47 de la rue, et côté pair, entre le numéro 42 de la rue jusqu'à la rue de Pfastatt.

Article 4 – Les pistes cyclables des deux côtés de la rue seront neutralisées à hauteur des travaux. Cette neutralisation sera indiquée par deux panneaux de type B40 à destination des cyclistes et par deux panneaux de type A21 à destination des automobilistes.

Article 5 – Pendant la durée des travaux, la circulation sera limitée à 30 Km/h faubourg de Mulhouse dans la section comprise entre la D430 et la D55.

Article 6 – La signalisation routière adéquate sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux

Article 7 – La police municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,
Le Maire,



Le Maire,

signé

Laurent Riche

Ville en transition **Cit'ergie**
European Energy Award

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX

Tél : +33 (3) 89 57 04 00 - Fax : +33 (3) 89 57 04 19

Courriel : mairie@kingersheim.fr - www.ville-kingersheim.fr

